

## VAL DE SOMME

# Seize mille puces à poser

La communauté de communes communique actuellement sur la diminution des collectes dans 5 communes et la mise en place de la tarification incitative.



Chaque bac est à nouveau recensé et reçoit une puce en vue de la tarification incitative.

Ce jeudi, Marine et Sabine, revêtues d'une veste fluo rouge et de chaussures de sécurité ont arpenté l'impasse des glycines de

Corbie et ont sonné à chaque porte. Au N 7, Jacques Leroy les accueille avec sa bonhomie habituelle. « Nous sommes mandatés par la communauté de communes pour vous informer des changements en matière de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif », expliquent avec le sourire Marine et Sabine.

Depuis quelques jours, trois équipes de deux agents formés par la société Véolia Propreté se sont partagé le territoire de la communauté de communes pour rencontrer les 8 000 foyers concernés. Leur première mission concerne le nombre de collecte. « À compter du 1er janvier 2014, les ordures ménagères des habitants des communes de Corbie, Villers-Bretonneux, Fouilloy, Daours et Vecquemont qui bénéficient encore actuellement de deux ramassages par semaine ne seront plus collectés qu'une fois », explique Jean-Delabroy, vice-président en charge de l'environnement au sein de la communauté de communes.

Ce changement coïncidera avec le démarrage d'un nouveau contrat de prestation attribué à l'entreprise Véolia Propreté. Il s'inscrit dans une logique d'économie et établit une équité entre usagers afin de proposer un service identique à tous les habitants de la communauté de communes.

La deuxième mission des équipes faisant ce porte à porte est de mettre à jour le recensement des bacs et de les adapter à la diminution des collectes. C'est le cas par exemple au N 7 de l'impasse des glycines où Serge Amouret, en concertation avec son épouse Valérie, a demandé un bac plus grand pour les ordures ménagères. « Nous sommes 4 et avec un seul passage par semaine cela risque parfois d'être juste ! », a-t-il dit aux enquêtrices qui ont aussi procédé à la pose d'une puce sur chaque bac dans la perspective de la tarification incitative à partir du 1er janvier 2016. Ce qui représente 16 000 puces à poser.

« C'est l'intérêt de tous de prendre de nouvelles habitudes dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, plus que jamais il est important de trier un maximum sinon les coûts de traitement et les taux des taxes augmenteront pour la collectivité et par conséquent pour l'usager ! », expliquait Frédéric Pelletier, directeur général des services de la communauté de communes au cours d'une brève rencontre sur le terrain avec les agents mandatés.

Ce travail d'information sera complété par la diffusion de dépliants, par des articles dans le bulletin intercommunal et des explications complémentaires sur le site [www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com)

### À SAVOIR

#### Les collectes dans la communauté de communes

- ▶ 27 communes sont déjà collectées une fois par semaine.
- ▶ A partir du 1er janvier 2014, cinq communes passeront également à une seule collecte.
- ▶ Lundi : Corbie.
- ▶ Mardi : Villers-Bretonneux.
- ▶ Jeudi : Fouilloy
- ▶ Vendredi : Daours et Vecquemont.

▶ En cas d'absence lors de l'enquête : un avis de passage est déposé et un rendez-vous sera pris téléphoniquement.

▶ En cas de refus de recevoir les enquêteurs, les bacs ne seront pas « pucés » et la collecte ne pourra plus être effectuée.

▶ Qu'est-ce que la tarification incitative ? Elle sera mise en place au 1er janvier 2016. Plus l'utilisateur présentera son bac, plus la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera élevée. Il est donc très important de trier au maximum et d'utiliser les points d'apports volontaires (papier, verre) et la déchetterie et de ne présenter ses bacs que lorsqu'ils seront pleins. Des puces sur les bacs enregistreront automatiquement le nombre de levées par an.